

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/07/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-5187

1. Intitulé du projet

PROJET DE LOTISSEMENT RESIDENTIEL SECTEUR LES EAUX BASSES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CM-CIC Aménagement Foncier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe Burgaud

RCS / SIRET

7 8 8 7 9 7 9 2 6 0 0 1 5 1

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'aménagement d'une parcelle de 5.9025 ha en lotissement résidentiel. Cette parcelle aujourd'hui boisée sera défrichée en laissant une bande boisée de 7 mètres de large au minimum sur son contour. Elle sera divisée en 50 lots pour environ 82 logements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à proposer une offre de logements dans un contexte paysager de qualité, tout en étant proche du centre ville de Gujan Mestras. Ce lotissement s'insère dans un contexte boisé et résidentiel péri-urbain et s'attachera à respecter cet environnement fragile et de qualité. Une partie du projet (ilot central) propose des logements locatifs conventionnés (4000m²-33 logements) tandis que le reste du projet propose des lots individuels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation d'un lotissement :

- défrichement de la parcelle sur environ 4.82 ha environ,
- aménagement des réseaux sur l'ensemble du site pour viabilisation des parcelles,
- aménagement de la voirie, trottoirs et fossés,
- construction des bâtiments,
- construction d'un bassin de régulation des eaux pluviales (modalités techniques à définir encore. Vraisemblablement chaussée en structure réservoir)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va entraîner le défrichement de 4.82 ha environ de forêt.

Une imperméabilisation des sols sera également opérée (dossertes, bâtiments).

Il faut noter qu'une réflexion est aujourd'hui menée sur la gestion des eaux pluviales, qui seront soit infiltrées soit rejetées dans la craste à l'est ou dans le fossé à l'ouest après rétention régulation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Délivrance d'un permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- assiette foncière globale =	59025 m ²
- emprise voirie (voirie + trottoir + sur largeur)	environ 15%
- emprise espaces verts =	30% minimum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les eaux basses 33470 Gujan Mestras
BX 165, BX 163, BX 164, BX 162, CK
58, CK 59, CK 57, CK 56, CK 55, CK 53,
CK 52, CK 54
CK 37, CK 38, CK 39, CK 177, CK 178,
CK 41, CK 47, CK 48, CK 46, CK 49, CK
50, CK 51, CK 138

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 5' 2 8 " 292 Lat. 4 4° 3 7' 5 1" 796

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : 720001949 Bassin d'Arcachon à 900m 720001998 La forêt usagère de la Teste de Buch à 3 900m ZNIEFF de type 1 : 720002370 Domaines endigués du delta de la Leyre à 3 100m 720014148 Lette de la Cratse de Nezer à 4 300m Près sales de la côte Sud du Bassin d'Arcachon à 900m
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gujan-Mestras
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Presence de zones humides, zone à Molinie bleue (<i>Molinia caerulescens</i>) en périphérie et sur une petite zone au nord-ouest du périmètre du projet (voir carte des milieux et rapport de l'état initial du milieu naturel en annexe)

Plans de Prévention des Risques de Submersion Marine sur la commune de Gujan Mestras en cours d'élaboration

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A une distance de 3,8 km du point de captage le plus proche
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC - Directive « Habitats-Faune-Flore » FR7200679 Bassin d'Arcachon et Cap Ferret à 900m FR7200702 Forêts dunaires de La Teste de Buch à 3 900m ZPS - Directive « Oiseaux » FR7212018 Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin à 900m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner la coupe d'environ 4.82 hectares environ de forêts qui joue surtout le rôle d'habitat d'espèce pour l'avifaune locale ainsi que pour quelques insectes saproxyliques comme le Lucane cerf-volant. On note la présence d'un habitat d'espèce protégé, le Fadet des laïches. Cette zone à Molinie bleue est alors exclue du projet pour être conservée. Toutefois ce réservoir de biodiversité boisé se trouve isolé par la présence de zones urbanisées et de l'autoroute (voir rapport: Etat initial du milieu naturel)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Distance de 900 m avec le site Natura 2000 le plus proche : peu de ressemblance avec ce site qui concerne des milieux d'estuaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 4.82 hectares environ d'espaces forestiers en zone péri-urbaine de Gujan Mestras.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque submersion marine (PPR en cours d'élaboration), nuancé par la distance à la côte 900m
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation du trafic local avec l'installation de riverains supplémentaires (50 lots pour environ 82 logements dont 33 logements locatifs conventionnés sur l'îlot central) qui emprunteront les dessertes du quartier pour se déplacer
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses dues aux éclairages urbains installés à proximité des voies de dessertes (assez limité)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage de la parcelle va changer car elle ne sera plus principalement forestière (aujourd'hui surtout utilisée pour la production de bois de chauffage) mais deviendra résidentielle. Pas d'impact sur l'activité économique locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet propose de laisser une bande boisée sur le contour de la zone (voir schéma d'organisation joint), qui permettra d'isoler visuellement le lotissement. Cela permettra de garder un certain caractère forestier à cette zone et donc de conserver une certaine qualité paysagère mais aussi de limiter l'impact sur les espèces inféodées aux milieux boisés (avifaune, entomofaune). De plus, la zone à Molinie bleue (zone humide), habitat du Fadet des Laïches est évitée. Un espace vert central est également prévu dans l'esquisse dans la même optique.

Au niveau du rejet des eaux pluviales, un bassin de rétention sera également prévu afin de réguler le rejet des eaux venant des surfaces imperméabilisées par le projet. Cet équipement permettra également de filtrer les eaux avant rejet au fossé le cas échéant, afin d'éviter toute fuite d'hydrocarbure dans le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans la mesure où une réflexion préalable à l'organisation de la zone a été menée et permet de proposer des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur le milieu (contour boisé, espace vert central, évitement de la zone à Molinie bleue, contrôle des eaux pluviales).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Projet_eauxbassesgujan_cartemilieux : une carte des milieux naturels inventoriés autour de la parcelle de projet Projet_eauxbassesgujan_schema : un schéma d'organisation du futur aménagement de la parcelle Projet_eauxbassesgujan_cartephoto : une carte localisant les prises de vues jointes dans le dossier (1, 2, 3 et 4) Projet_eauxbassesgujan_Etat_Initial_du_Milieu_Naturel: rapport de l'état Initial du milieu naturel

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mérignac

le, 18/07/2017

Signature

CM-CIC Aménagement Foncier
7 rue du Golf - Parc Innolin
CS 60073 - 33701 MERIGNAC Cedex
Tél. : 05.56.67.73.10
Siège Social : 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG
SAS au Capital de 307 430 Euros - RCS Strasbourg 788 797 828

...the Board of Directors has approved the following resolution:

RESOLVED, that the Board of Directors hereby authorizes the President and the Secretary to execute and deliver all documents necessary to carry out the purposes of this resolution.

IN WITNESS WHEREOF, the Board of Directors has caused this resolution to be signed by its President and Secretary, and the same to be attested by its Secretary, on this 15th day of December, 1997.

Signature of the President

Signature of the Secretary

Signature of the President
Signature of the Secretary

Schéma d'organisation du futur aménagement de la parcelle



CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER
PROJET DE LOTISSEMENT RESIDENTIEL
SECTEUR LES EAUX BASSES
ETAT INITIAL DU MILIEU NATUREL

COMMUNE DE GUJAN MESTRAS (33)



Affaire 3303716
juillet 17

CM-CIC Aménagement Foncier
1 rue du Golf
Parc Innomin
CS 60073
33701 Mérignac Cedex

Méthodologie :

L'étude du milieu naturel a pour objectif de fournir les éléments nécessaires et suffisants pour cerner les enjeux écologiques du site d'étude et de ses abords dans un rayon donné.

Elle s'est effectuée en 2 temps :

- La recherche bibliographique : Il s'agit d'une synthèse des informations disponibles sous différents formats (papier, informatique, ...) et permettant de mettre en lumière les caractéristiques écologiques du secteur défini autour d'un ou plusieurs périmètres d'étude. Dans ce cas précis, nous avons délimité un premier rayon de 5 km autour du projet, correspondant au secteur rapproché d'incidences directes. De ces recherches sont ensuite extraits les enjeux éventuels pouvant interférer de manière directe ou indirecte sur la zone en projet.
- Les prospections de terrain : Il s'agit de définir et caractériser les différents habitats naturels et semi-naturels présents sur la zone étudiée et ses environs proches. Ceux-ci sont confrontés aux conclusions bibliographiques sur le critère patrimonial d'après le Cahier des Habitats Natura 2000 (inscrits en Annexe 1 de la Directive européenne «Habitats-Faune- Flore»); un inventaire non exhaustif des espèces floristiques et faunistiques est mené, afin de localiser et identifier les principaux cortèges et les éventuelles espèces patrimoniales et / ou protégées, sur cette même zone. Le critère « zone humide » est considéré et étudié dans ce volet, selon la réglementation en vigueur (Arrêté de juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, modifié par celui d'octobre 2009 et Circulaire de janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides).

Dans le cadre de la réalisation de cette étude de la faune, de la flore et des milieux naturels, un inventaire de terrain a été réalisé le 19 juin 2017 par un écologue. Les conditions météorologiques étaient les suivantes : ensoleillement fort, couverture nuageuse absente, vent très faible et température allant de 22 à 32 °C.

Zonages écologiques et réglementaires :

Dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, on compte 11 périmètres :

Zonages écologiques présents dans un rayon de 5 km autour du projet

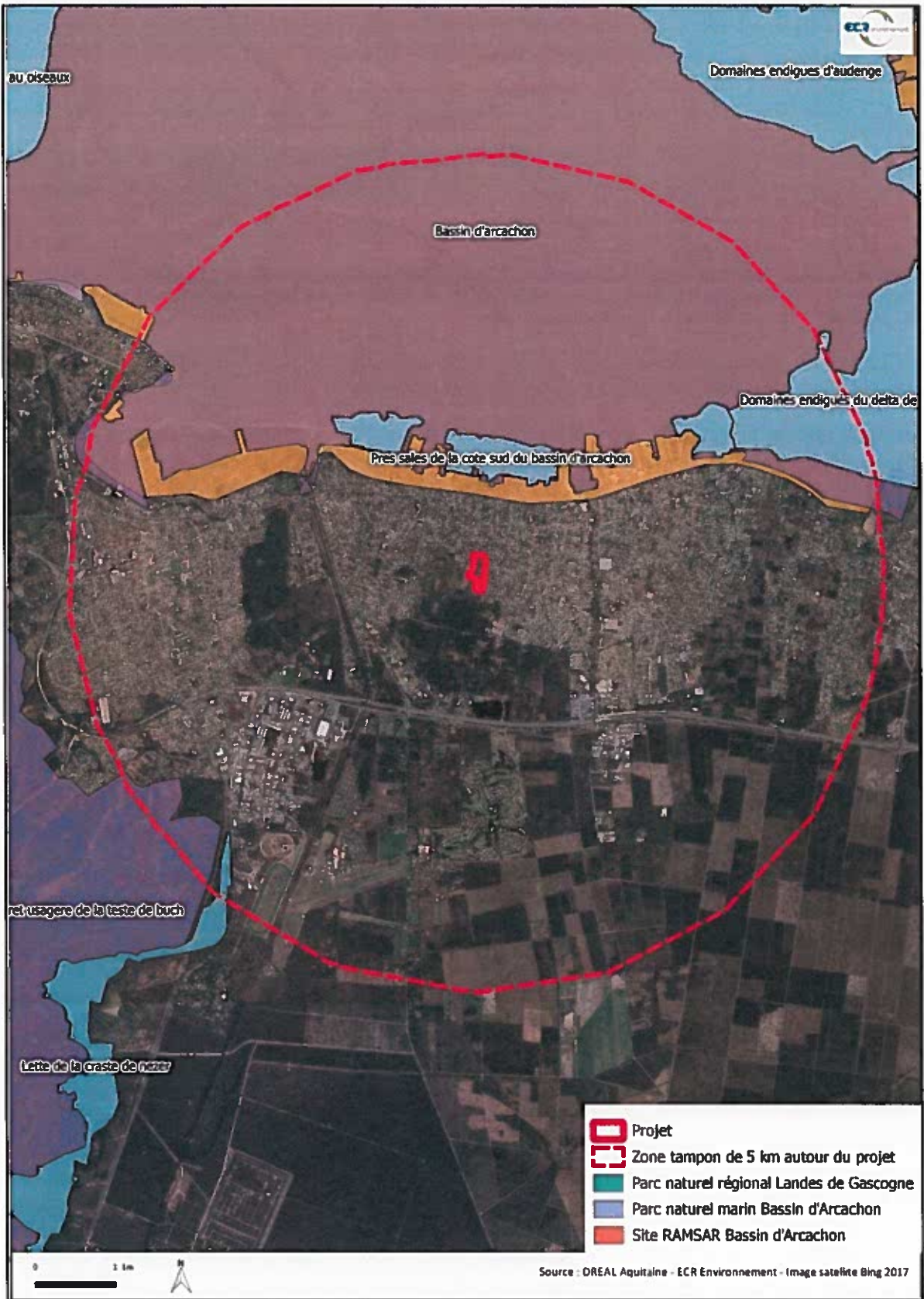
Identifiant	Nom du site	Superficie (ha)	Distance au site (m)
ZNIEFF de type 2			
720001949	Bassin d'Arcachon	20 151	900
720001998	La forêt usagère de la Teste de Buch	4 761	3 900
ZNIEFF de type 1			
720002370	Domaines endigués du delta de la Leyre	621	3 100
720014148	Lette de la Cratse de Nezer	228	4 300
720000926	Près sales de la côte Sud du Bassin d'Arcachon	?	900
Parc Naturel Marin			
FR9100006	Bassin d'Arcachon	4 3512	900

Identifiant	Nom du site	Superficie (ha)	Distance au site (m)
Parc Naturel Régional			
FR8000018	Landes de Gascogne	336 052	3 300
Zone humide protégée par la convention de Ramsar			
FR7200039	Bassin d'Arcachon – Secteur du delta de la Leyre	5 259	3 100
Sites Natura 2000			
ZSC - Directive « Habitats-Faune-Flore »			
FR7200679	Bassin d'Arcachon et Cap Ferret	22 684	900
FR7200702	Forêts dunaires de La Teste de Buch	5 333	3 900
ZPS - Directive « Oiseaux »			
FR7212018	Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin	22 684	900

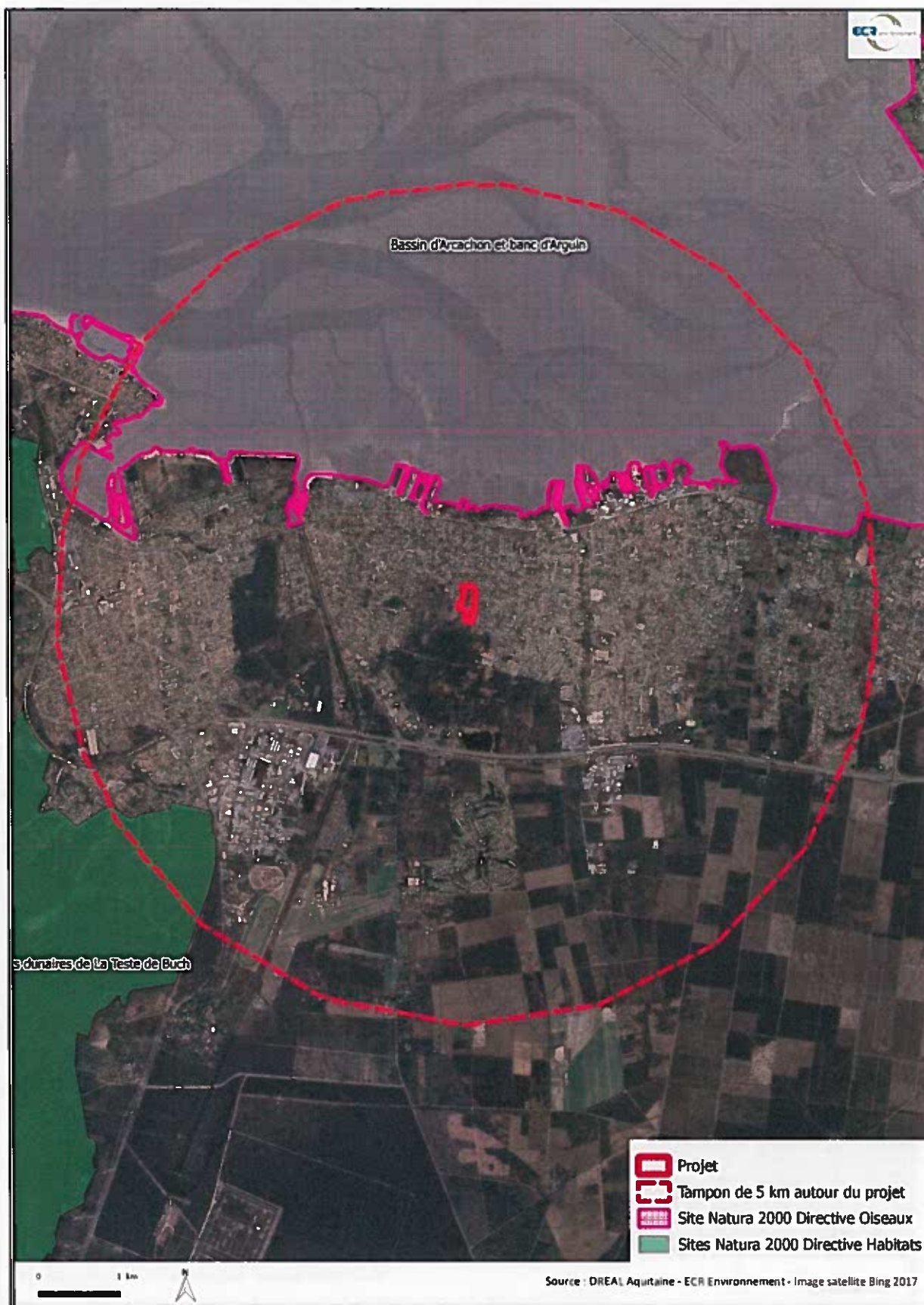
Les cartes de localisation sont présentées ci-dessous afin de situer les zonages écologiques et réglementaires inclus dans le rayon des 5 km au projet.

On note que le projet est exclu des différents périmètres à enjeux ou réglementaires, les plus proches se trouvant à 900 m au Nord.





Cartographie des parcs naturels et site RAMSAR



Cartographie des sites Natura 2000



Cartographie des ZNIEFF et ZICO

Les habitats, la faune et la flore :

Les habitats

Les terrains concernés par le projet sont actuellement occupés par une Chênaie acide à Chêne pédonculé (41.5). Ce boisement est dominé au niveau de la strate arborée par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné dans certains secteurs par le Pin maritime (*Pinus pinaster*) et le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*). La strate arbustive est relativement pauvre et se compose essentiellement d'arbustes comme le Houx (*Ilex aquifolium*), la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) et l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*).

La strate basse présente différents faciès. Le faciès dominant se compose principalement du Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), du Lierre (*Hedera helix*), de la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*) et de la Canche flexueuse (*Avenella flexuosa*). Les autres faciès, beaucoup plus rares, sont dominés par une espèce comme la Bruyère à balais, la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). On note que cette dernière est une espèce inscrite à liste des espèces indicatrices des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. Ainsi, les zones où cette espèce est dominante présentent les spécificités floristiques des zones humides (Cf. Cartographie des zones humides).

Il faut noter que le Conseil d'Etat en date du 22 février 2017 a précisé que les deux critères évoqués par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement (soit la présence d'eau et de plantes hygrophiles lorsque de la végétation est présente) étaient cumulatifs et non alternatifs. Les critères de caractérisation des zones humides sont donc en évolution et nécessitent un inventaire faunistique et floristique. Dans le cadre de ce premier inventaire nous avons uniquement analysé le critère floristique, ce qui ne nous permet pas de disposer de l'ensemble des critères que demande la réglementation. Ces critères seront vérifiés lors de l'inventaire complet de la parcelle.

Il ressort de ces dispositions, éclairées par les travaux préparatoires de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 dont elles sont issues, qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles.

Les bordures Est et Ouest des terrains du projet sont occupées par des fossés (89.22), dans lesquels se développe une strate herbacée similaire à celle des bois périphériques. Aucune espèce de zone humide ne s'y développe.

Au Nord, à l'Est et à l'Ouest du périmètre du projet se trouve des zones urbanisées (86.2), occupées par des habitations et des jardins. On peut noter que dans la partie Nord de la zone boisée, se trouve une parcelle habitée ainsi que des jardins.



Chênaie acide à Chêne pédonculé (41.5) avec sous-bois à Chèvrefeuille des bois, Lierre, Germandrée scorodaine et Canche flexueuse



Chênaie acide à Chêne pédonculé (41.5) avec sous-bois à Molinie bleue



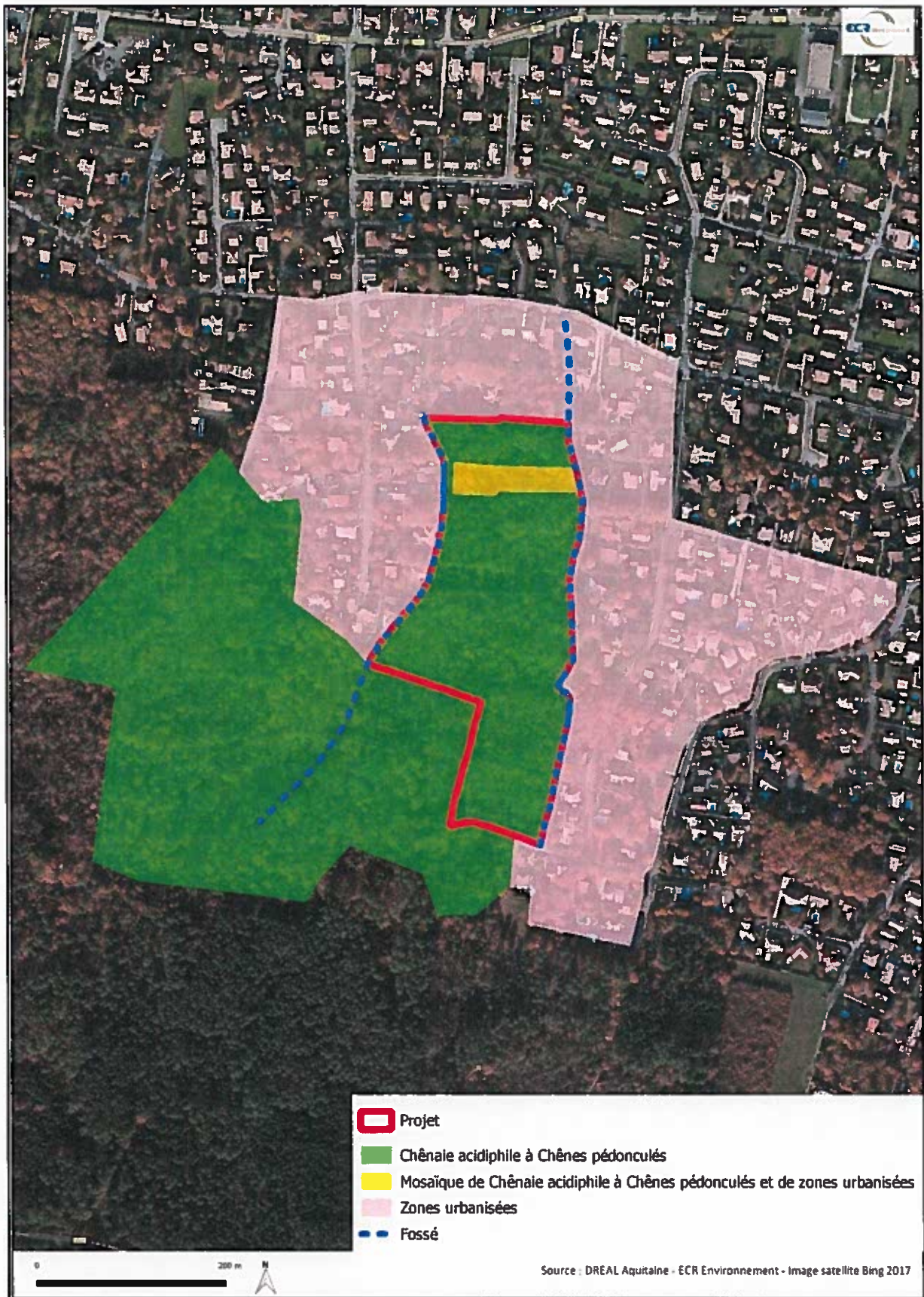
Chênaie acide à Chêne pédonculé (41.5) avec sous-bois à Bruyère à balais



Chênaie acide à Chêne pédonculé (41.5) avec sous-bois à Fougère aigle



Fossé (89.22)



Cartographie des habitats

Les zones humides

Lors de l'inventaire de terrain du 19 juin 2017, la caractérisation des habitats de végétation de l'aire d'étude a permis de délimiter en fonction de la végétation les zones humides du secteur d'étude.

L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement. « Une zone est considérée comme humide si elle présente un des critères suivants :

« Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté.

Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

Aucun des habitats identifiés sur site n'est inscrit à la liste des habitats caractéristiques des zones humides (annexe 2.2 de cet arrêté). En revanche, certains sont considérés dans l'annexe 2.2 comme non systématiquement ou entièrement caractéristiques des zones humides. Dans ce cas, une investigation sur les sols ou sur les espèces végétales sont nécessaires.

Si la liste des espèces présentes au sein de l'habitat comporte moins de 50 % de recouvrement d'espèces hygrophiles mentionnées à l'annexe 2., alors celui-ci n'est pas considéré en zone humide. Ainsi, certaines zones du boisement où la Molinie bleue est largement dominante sont considérées comme étant des zones humides. Leur localisation est cartographiée ci-dessous.



Cartographie des zones humides

La flore

L'inventaire de terrain, non exhaustif, a permis d'identifier 30 espèces végétales. La plupart de ces espèces sont caractéristiques des chênaies acides. Aucune ne présente de caractère de rareté ou de protection.

Liste non exhaustive de la flore observée le 19 juin 2017 par ECR Environnement

Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Agrostis sp.</i>	Agrostide	<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse
<i>Ulex europaea</i>	Ajonc d'Europe	<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoïne
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais	<i>Ilex aquifolium</i>	Houx
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	<i>Juncus effusus</i>	Jonc diffus
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	<i>Hedera helix</i>	Lierre rampant
<i>Avenella flexuosa</i>	Canche flexueuse	<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés
<i>Quercus pyrenaica</i>	Chêne tauzin	<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit
<i>Danthonia decumbens</i>	Danthonie	<i>Rubus sp.</i>	Ronces sp.
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	<i>Arenaria montana</i>	Sabline des montagnes
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit houx		

En Orange sont indiquées les espèces indicatrices d'hygrophyllie, selon la définition de l'Arrêté ministériel de juin 2008 modifié par l'Arrêté d'octobre 2009.

En conclusion, la flore ne présente pas d'enjeux particuliers au niveau des terrains du projet.

La faune

L'analyse des données bibliographiques locales montre une grande richesse faunistique au niveau de la commune de Gujan-Mestras, principalement liée à la présence du Bassin d'Arcachon. Lors du passage sur les terrains du projet, ces espèces ont fait l'objet d'une attention particulière.

L'inventaire de terrain, non exhaustif réalisé le 19 juin 2017, a permis d'inventorier plusieurs espèces animales fréquentant les terrains du projet : 11 oiseaux, 3 papillons, 1 coléoptère, 1 mammifère et 1 reptile.

L'avifaune fréquentant les terrains du projet est évidemment affiliée aux milieux forestiers comme le Geai des chênes, la Mésange à longue queue, la Buse variable ou la Sittelle torchepot. La proximité de zones urbanisées permet également à des espèces généralistes

ou de milieux anthropiques de fréquenter les lieux comme la Mésange charbonnière, le Pigeon ramier, le Pic vert, la Pie bavarde, ...

En ce qui concerne l'entomofaune, il a été observé principalement des papillons de nuit (rhopalocères) comme le Tircis, le Citron, ... notamment au niveau des lisières et des zones plus ouvertes dans le boisement. On note également la présence de plusieurs cadavres d'une espèce inscrite à l'Annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore », le Lucane cerf-volant. Cette espèce, même si elle n'a pas été observée vivante sur les terrains du projet, doit fréquenter ces bois. Plusieurs arbres morts favorables à son maintien ont été observés. Ces cadavres sont sûrement les restes de repas de prédateurs comme des rapaces nocturnes fréquentant cette chênaie.

L'autorité environnementale signale dans son avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Gujan-Mestras du 2 février 2017 ; une zone de préservation du Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*). Cette espèce est protégée au niveau national et inscrite aux Annexes II et IV de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Ainsi, une partie des terrains est couverte par une trame de protection des boisements. Cette espèce de papillon affectionne particulièrement les landes humides où poussent ses plantes hôtes (Molinie bleue et Choin noirâtre), comme les lisières ou clairières colonisées par la Molinie bleue. Dans le périmètre d'étude, deux zones présentes ce type d'habitat, une petite partie se trouve dans le périmètre du projet (Cf. cartographie des zones humides).



Fadet des laïches (insecte.org) et zone à molinie (ERC environnement)

Une seule espèce de reptile a été observée au niveau des terrains du projet sur plusieurs secteurs : le Lézard des murailles. Il s'agit d'une espèce qui, même si elle est inscrite à l'Annexe IV de la directive « Habitats-Faune-Flore », est très commune.

Liste non exhaustive de la faune observée le 19 Juin 2017 par ECR Environnement

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut	Remarques
AVIFAUNE			
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	PN, B2, B3, Bo2	Vol au-dessus de la Chênaie
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	DO2	Vol au-dessus de la Chênaie
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	DO2	Plusieurs individus dans la Chênaie
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	PN, B2	Plusieurs individus observés dans la Chênaie
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	B3, PN	Chant dans Chênaie
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	PN, B3	Plusieurs individus observés dans la Chênaie
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	PN, B2	En vol dans la Chênaie
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	PN, B2	Cris dans la Chênaie
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	DO2	En vol dans la Chênaie
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	PN	Chant dans Chênaie
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	PN, B2	1 individu observé dans la Chênaie
MAMOFAUNE			
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	-	1 individu observé dans la Chênaie
ENTOMOFAUNE			
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	1 individu observé en lisière
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	Plusieurs cadavres observés dans les zones ouvertes
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	Plusieurs cadavres observés dans les zones ouvertes
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	DH2, B2	Plusieurs cadavres observés dans la Chênaie
HERPETOFAUNE			
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	DH4	Plusieurs individus dans la Chênaie et en lisière

Statuts de protection

Statut de protection européen : DO1 : Annexe I de la Directive "Oiseaux" : espèces strictement protégées et espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale ; DO2 : Annexe II de la Directive « Oiseaux » : Espèces pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à leur conservation ; DH2 : Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ; DH4 : Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ; Bo2 : liste des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et pour lesquelles des mesures de rétablissement de leurs effectifs doivent être mises en œuvre ; B2 : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée ; B3 : Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée.

Statut de protection nationale : PN : espèce strictement protégée (Art 1, 2 et 3)

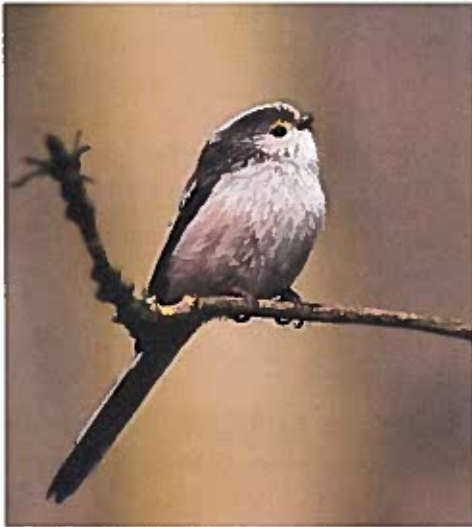
Les principaux enjeux faunistiques sont liés à la présence d'oiseaux affiliés aux milieux forestiers qui pour certains sont surement nicheurs, ainsi qu'à la présence d'insectes saproxyliques à enjeux comme le Lucane cerf-volant.



Geai des chênes (oiseaux.net)



Sittelle torche-pot (oiseaux.net)



Mésange à longue queue (oiseaux.net)



Arbre mort favorable aux insectes saproxyliques comme le Lucane cerf-volant

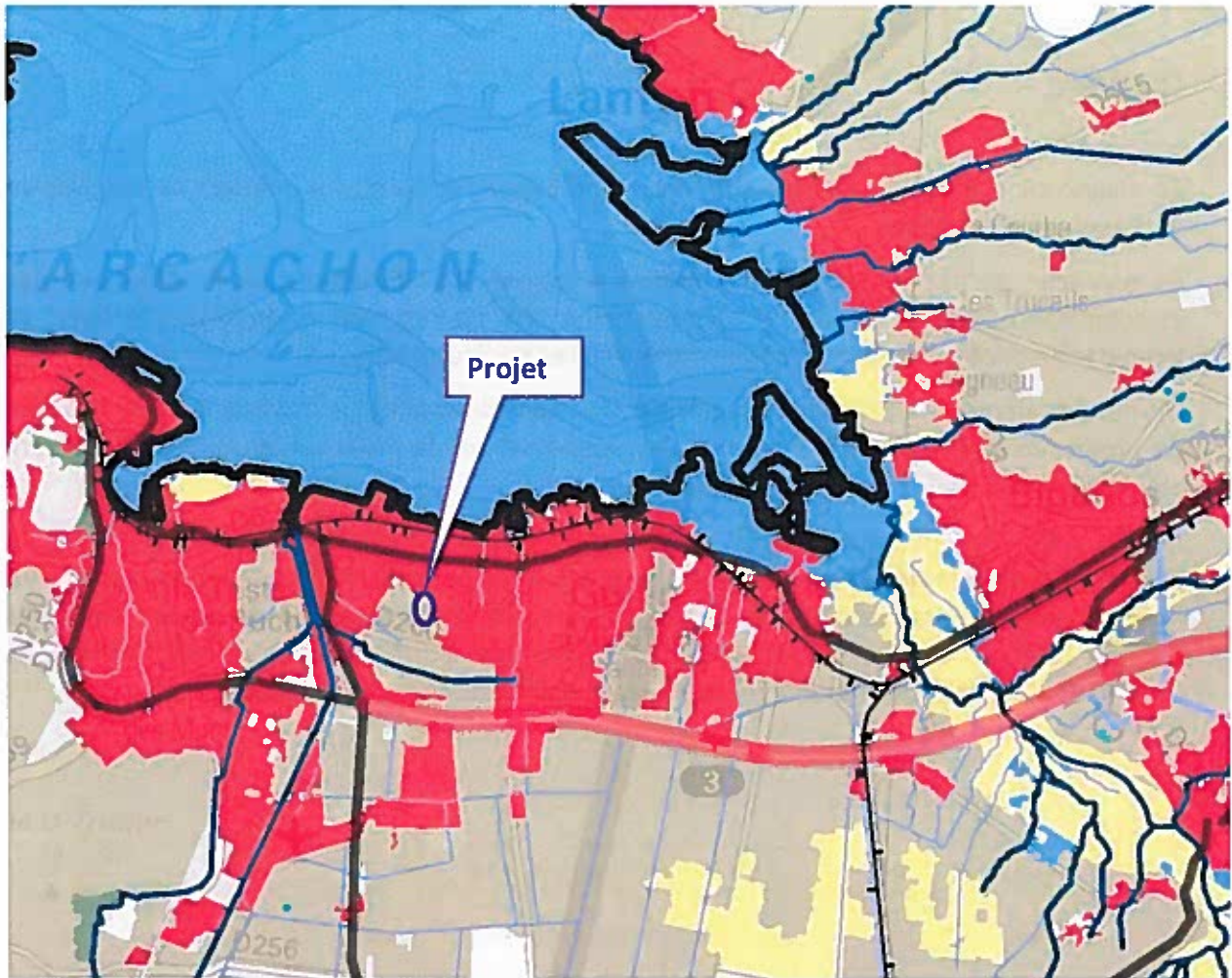
Le fonctionnement écologique

Le fonctionnement écologique d'un site consiste à étudier l'organisation de l'espace (la mosaïque des éléments du territoire et la façon dont tous ces éléments sont reliés entre eux), en sachant que la complexité, la diversité, la connectivité et finalement l'hétérogénéité du territoire conditionnent la biodiversité.

L'étude du fonctionnement écologique du site passe par une analyse à une échelle assez large afin de repérer les potentiels flux d'espèces d'un réservoir à un autre puis à une aire d'étude plus resserrée.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Aquitaine identifie les terrains du projet en réservoir de biodiversité sous le nom de « Boisement de feuillus et forêts mixtes ». Celui-ci est bordé à l'Est, à l'Ouest et au Nord par des zones urbanisées. Ce réservoir local est fragmenté au Sud par l'autoroute. Ainsi, celui-ci se trouve isolé des autres comme plusieurs réservoirs locaux.

A une échelle plus resserrée, l'analyse du fonctionnement écologique du secteur est semblable à celle du SRCE, avec un espace boisé jouant le rôle de réservoir de biodiversité se retrouvant isolé au sein d'un espace urbanisé.



TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Réservoirs de biodiversité dont obligatoires

- Multi sous-trames
- Boisements de feuillus et forêts mûres
- Boisements de conifères et milieux associés
- Systèmes bocagers
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Landes Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
- Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
- Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
- Milieux côtiers : dunaires et rocheux
- Milieux rocheux d'altitude
- Enjeu spécifique chiroptères

Cours d'eau

Cours d'eau de la Trame Bleue

ELEMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v)
- Ligne à Grande Vitesse (LGV)
- Voies ferrées électrifiées

Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue



AUTRES ELEMENTS

- Zones urbanisées > 5 ha
- Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
- Limites de la région
- Limites des départements

Extrait du SRCE d'Aquitaine

Conclusion

Ce diagnostic écologique montre **une absence d'enjeux en termes d'habitats de végétation et d'espèces floristiques.**

En revanche, celui-ci joue le rôle **d'habitat d'espèce** pour l'avifaune locale ainsi que des insectes saproxyliques comme le Lucane cerf-volant. Ce réservoir de biodiversité boisé se trouve isolé par la présence de zones urbanisées et de l'autoroute.

On note également la présence potentielle du **Fadet des laïches** à proximité sur une partie du projet, au niveau des zones humides où se développe la Molinie bleue. Cette zone sera alors préservée afin de maintenir cet habitat.

Ainsi les espèces inventoriées sur le site du projet ne permettent pas de conclure à la présence d'enjeu important. Cependant, cette zone recèle un intérêt certain pour l'avifaune, la microfaune, la grande faune et l'entomofaune. Des préconisations de préservation des habitats inféodés à ces espèces devront être formulées pour permettre le moindre impact du projet, avec une adaptation éventuelle des aménagements sur la parcelle.